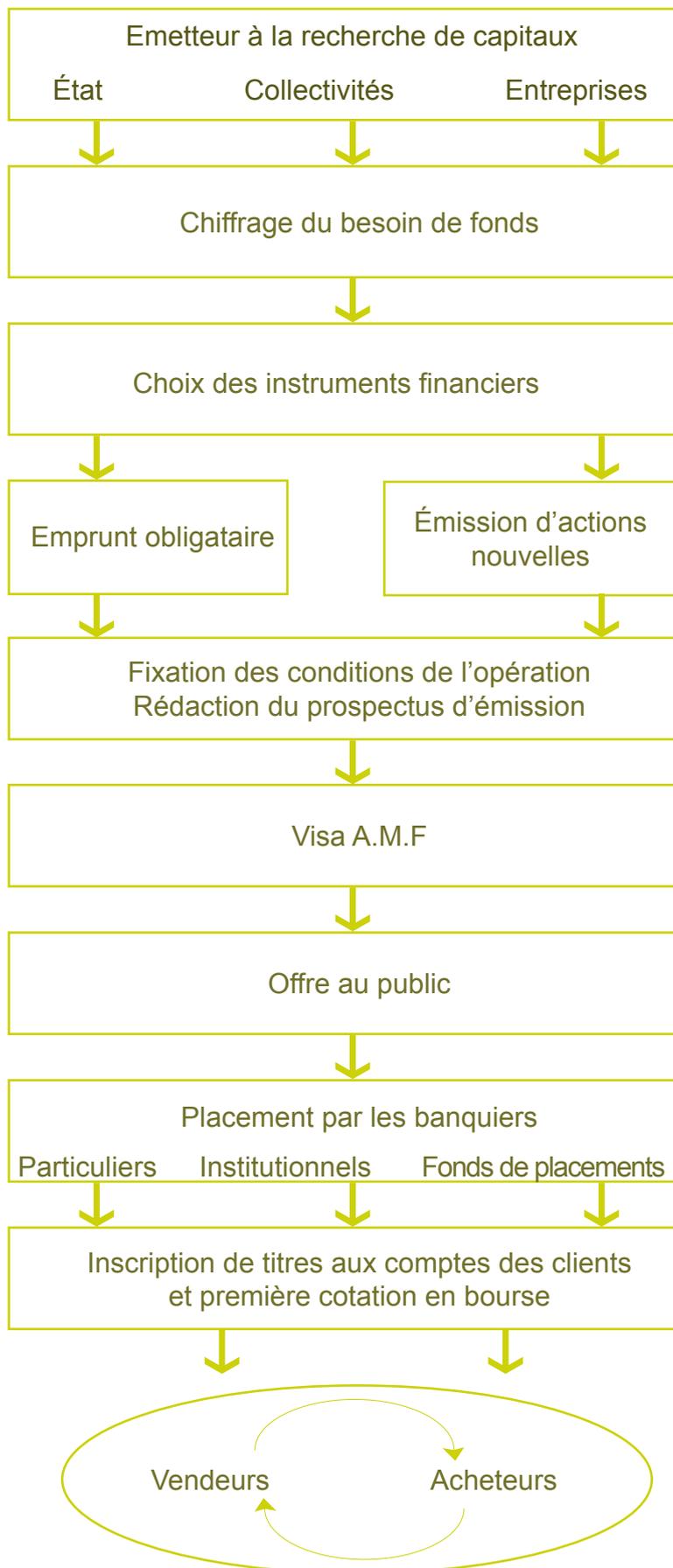


# Confrontation de l'offre et de la demande de capitaux

MARCHÉ PRIMAIRE

MARCHÉ SECONDAIRE



La Société Voitura, cotée en Bourse, réalise un important investissement : 700 M€ qu'elle pense rentabiliser sur une période de 10 ans. Ses dirigeants et notamment son directeur financier recherchent les moyens de financer ce besoin de fonds. Une première concertation avec les banques a déjà permis d'estimer que : les banquiers prêteurs sont disposés à accorder un crédit d'investissement classique de 200 M€ à 7 ans. Les ressources propres de l'entreprise (trésorerie + bénéfices futurs attendus) doivent être réservées au financement des activités existantes. **Il faut donc trouver (700 – 200 M€) soit 500 M€ sur les marchés financiers.**

**Pour aider les entreprises à lever des fonds, le rôle des banques est essentiel** Un rôle de conseil et de montage de l'opération de levée de fonds : choix des « instruments financiers » (actions obligations ...) des conditions offertes (prix d'émission, taux d'intérêt, durée de l'emprunt ...) économiques pour Voitura et néanmoins capables d'attirer les souscripteurs ... Après concertation, les équipes de Voitura et celles des banques intéressées se mettent d'accord sur : - une augmentation de capital en numéraire de 150 M€, - l'émission d'un emprunt obligataire de 350 M€ à taux fixe, remboursable à l'échéance (IN FINE) dans 10 ans.

Afin de pouvoir émettre et/ou faire admettre leurs titres obligataires à la cote, les émetteurs doivent réaliser un prospectus, soumis au Visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour l'obtention d'un visa sur le prospectus, le délai prévu par la directive Prospectus et transposé dans le règlement général de l'AMF est de 10 jours ouvrés. La banque va naturellement conseiller son client dans la rédaction de ces documents officiels et indispensables.

La banque joue un rôle essentiel dans le **placement des titres** émis (500 M€) auprès des « épargnants » intéressés : - particuliers via les réseaux d'agences - investisseurs institutionnels (caisses de retraites, compagnies d'assurances ...) - fonds de placement (SICAV, Fonds Communs de Placements...) Elle joue aussi un rôle de **centralisateur des demandes de titres**, de teneur de comptes pour remettre l'argent levé à l'émetteur et comptabiliser les titres émis dans le portefeuille des souscripteurs. Enfin, elle joue un rôle de **garant de la réussite des opérations** : si tous les titres proposés ne sont pas placés, la ou les banques qui ont fourni une garantie reprennent pour elles les « invendus » (familièrement « la colle ») qu'elles doivent écouler ensuite sur le marché secondaire, généralement à perte.

**L'argent circule entre épargnants** - la société ou la collectivité dont les titres sont achetés/vendus en Bourse n'intervient pas et ne reçoit pas d'argent : lorsque Mr Martin vend sa voiture d'occasion à son voisin, Voitura ne touche pas d'argent - la banque (ou sa filiale Société de Bourse) exécute les ordres pour le compte des acheteurs/vendeurs. **Si les actions et/ou obligations ne sont pas cotées, elles peuvent être vendues et achetées de gré à gré entre professionnels ou particuliers. La cote de la Bourse est aux valeurs cotées ce que l'argus est à l'automobile.**